



Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

22-23 juin 2022, Genève

Travaux de la Commission permanente de 2020 à 2022

RAPPORT INTÉRIMAIRE

Mai 2022

FR

CD/22/27
Original : anglais
Pour information

Document établi par
la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

RÉSUMÉ

La 18^e session de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Commission permanente) a commencé dans le contexte des ravages causés par la pandémie de Covid-19. Les mesures de santé publique et les restrictions sur les voyages internationaux ont mené la Commission permanente à adapter ses méthodes de travail au cours des deux dernières années pour poursuivre son action et remplir son mandat, tel que défini dans les domaines suivants :

- préparer la prochaine réunion du Conseil des Délégués, qui incluait de décider, conjointement avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (la Fédération internationale), à l'occasion de son Assemblée générale, de reporter cette réunion de décembre 2021 à juin 2022, compte tenu de la situation sanitaire ;
- jeter les bases de la XXXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale) ;
- encourager et favoriser la mise en œuvre des engagements pris lors de réunions statutaires précédentes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) et participer aux processus de suivi revêtant un intérêt particulier (p. ex. révision de l'Accord de Séville et de ses Mesures supplémentaires en vue de renforcer l'impact collectif du Mouvement, ainsi que la « Déclaration du Mouvement sur l'intégrité ») ;
- promouvoir l'harmonie au sein du Mouvement et étudier les obstacles à une gouvernance efficace, au suivi, à la redevabilité et au respect des dispositions, ainsi que d'autres questions d'intérêt commun ;
- gérer les distinctions décernées par le Mouvement, y compris en proposant une réforme de la Médaille Henry Dunant et du Prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité pour laquelle elle prépare les amendements, et en remettant la Médaille Henry Dunant 2021.

Pour en savoir plus sur les [décisions](#) et les activités de la Commission permanente, abonnez-vous à son [Bulletin](#) et consultez son site Web (<https://standcom.ch/>).

1) INTRODUCTION

Fonctions de la Commission permanente

La Commission permanente est le mandataire de la Conférence internationale entre deux Conférences¹. Ses attributions sont définies à l'article 18 des Statuts du Mouvement.

La Commission permanente est le seul organe permanent du Mouvement où toutes les composantes sont représentées. Elle a pour mandat de préparer le Conseil des Délégués et la Conférence internationale, et d'examiner les questions qui concernent le Mouvement dans son ensemble. Elle est un lieu de réflexion où les questions importantes qui concernent l'ensemble du Mouvement sont examinées et discutées. Elle contribue à régler les différends, à encourager l'harmonie au sein du Mouvement et à promouvoir la mise en œuvre des décisions du Conseil des Délégués et de la Conférence internationale.

Dans le cadre de ses travaux, la Commission permanente mène de larges consultations avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Fédération internationale et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales), ainsi qu'avec le gouvernement suisse en qualité de dépositaire des Conventions de Genève.

¹ Statuts du Mouvement, article 16.

XVIII^e session de la Commission permanente (2019-2023) et ses membres

La XXXIII^e Conférence internationale, qui s'est tenue en décembre 2019, a élu cinq des neuf membres de la Commission permanente (XVIII^e session). La composition de la Commission permanente est la suivante :

Membres élus à titre personnel :

- Mme Mercedes Babé, présidente (Espagne)
- M. George Weber, vice-président (Canada)
- M. Hilal Al-Sayer (Koweït)
- M. Abbas Gullet (Kenya)
- Mme Fine Tu'itupou Arnold (Îles Cook)

Membres de droit :

CICR

- M. Peter Maurer, président
- Mme Katrin Wiegmann, directrice générale adjointe

Fédération internationale

- M. Francesco Rocca, président
- M. Jagan Chapagain, secrétaire général (jusqu'en mai 2021)
- Mme Niamh Lawless, secrétaire générale adjointe (jusqu'en mai 2021)

Conformément à la résolution 4 portant sur le renforcement de la transparence, de l'équilibre hommes-femmes et de la rotation dans les élections et la composition de la Commission, adoptée par le Conseil des Délégués et portée à l'attention de la XXXIII^e Conférence internationale dans sa résolution 5, la Commission permanente actuelle est heureuse de présenter une composition équilibrée en termes de répartition entre hommes et femmes, parmi tant les membres élus que les membres de droit. La composition actuelle de la Commission permanente présente également une répartition géographique équitable entre les membres élus.

Plan de travail 2020-2022

Le plan de travail de la Commission au cours de deux années passées était établi sur la base de son mandat statutaire et des résolutions pertinentes du Conseil des Délégués et de la Conférence internationale. Pour s'aligner sur la résolution susmentionnée concernant la composition de la Commission permanente et l'élection de ses membres, celle-ci a décidé dès le début de son mandat d'examiner ses règles de procédure internes, après avoir tenu un atelier réunissant des experts juridiques du CICR et de la Fédération internationale. Cette réforme visait également à permettre aux membres et au personnel du secrétariat de satisfaire davantage à leurs obligations d'intégrité et de confidentialité.

Le plan de travail s'appuyait également sur de nouvelles décisions prises par la Commission permanente et sur les conclusions de plusieurs ateliers de réflexion en ligne consacrés à des questions spécifiques et organisés en plus de ses réunions régulières. Ces questions comprenaient la vision, les objectifs et la stratégie des prochaines réunions statutaires du Mouvement ; la gouvernance efficace du Mouvement, le suivi, la redevabilité et la mise en œuvre des dispositions ; la réforme des distinctions décernées par le Mouvement, dans la continuité des travaux entrepris au cours de la session précédente de la Commission permanente.

Un groupe consultatif composé de représentants de Sociétés nationales, du CICR et de la Fédération internationale a été mis en place pour conseiller la Commission permanente sur la portée et le contenu de la réforme des distinctions du Mouvement. La résolution contenant les amendements sera en principe soumise au Conseil des Délégués de 2022.

Depuis le début de la session actuelle, la Commission permanente s'est réunie huit fois en réunions ordinaires, dont la plupart se sont tenues à distance en raison des mesures de santé publique et des restrictions de déplacement liées au Covid-19. Malgré les difficultés découlant de l'impossibilité d'organiser des réunions en présentiel pendant deux longues années, la

Commission permanente a été en mesure de maintenir le cap pour remplir son mandat et poursuivre ses travaux, à travers des réunions en ligne plus courtes.

2) PRÉPARATION DES RÉUNIONS STATUTAIRES DU MOUVEMENT

À peine une Conférence internationale s'achève-t-elle que démarre un nouveau cycle préparatoire de quatre ans pour la Conférence suivante. Il en va de même pour le Conseil des Délégués, dont le cycle de préparation est de deux ans.

La Commission permanente a commencé ses activités liées aux réunions statutaires en examinant les réunions statutaires de 2019. Bien que les restrictions liées à la pandémie aient empêché la tenue d'un atelier approfondi en présentiel sur cette question, une table ronde virtuelle plus courte a permis aux organisateurs des réunions et aux membres de la Commission permanente d'échanger leurs points de vue et les enseignements tirés, et de mener une réflexion sur un rapport du commissaire de la XXXIII^e Conférence internationale.

Préparation du Conseil des Délégués de 2022

Un atelier en ligne sur la prochaine série de réunions statutaires s'est tenu en octobre 2020, qui a commencé à établir le contenu du Conseil des Délégués de 2021 (ensuite reporté à juin 2022) et présenté une feuille de route et une stratégie pour la XXXIV^e Conférence internationale. La Commission permanente a également exposé sa **vision pour les réunions statutaires pour la période 2020-2023**, telle qu'énoncée dans l'encadré ci-dessous.

- Les réunions statutaires œuvreront à renforcer la pertinence, l'unité et la force collective du Mouvement dans le traitement des problèmes humanitaires les plus graves au niveau mondial, régional et local.
- Les personnes seront au centre des discussions et des décisions, avec un engagement à garantir une mise en œuvre et un impact optimal.
- La capacité du Mouvement à établir un contact et à travailler étroitement avec les populations touchées et les communautés, ainsi qu'avec les États, les donateurs et les partenaires locaux et internationaux, sera renforcée.
- L'environnement en constante mutation dans lequel le Mouvement intervient sera mis à profit pour améliorer le dialogue, la transparence, la redevabilité et la confiance mutuelle entre les membres, les observateurs et les personnes auxquelles le Mouvement vient en aide.

De plus, la Commission permanente a réaffirmé la pertinence des quatre objectifs généraux qu'elle avait définis en 2016 pour guider la préparation des réunions statutaires, à savoir pour :

- contribuer au respect et au développement du droit international humanitaire, dans le but de mieux protéger les personnes touchées par les conflits armés ;
- améliorer la sûreté, la sécurité et la dignité des personnes en renforçant les cadres juridiques et les politiques en matière d'action humanitaire et en encourageant leur mise en œuvre effective ;
- définir les priorités humanitaires mondiales en faisant mieux entendre la voix collective du Mouvement, qui découle de son expérience pratique et de son approche de l'action humanitaire fondée sur des principes, concernant les graves problèmes humanitaires ;
- favoriser les relations, les alliances et les synergies entre les composantes du Mouvement, et entre le Mouvement et les gouvernements et d'autres partenaires humanitaires, afin d'améliorer la mise en œuvre et l'impact des résultats des Conférences internationales passées et à venir.

Par ailleurs, la Commission permanente a convenu d'un cinquième objectif concernant spécifiquement le Conseil des Délégués :

- renforcer l'unité, la coopération et la confiance mutuelle entre les composantes du Mouvement, ainsi que leur impact collectif sur les personnes auxquelles elles viennent en aide, notamment en favorisant des positions, politiques, stratégies et actions efficaces et cohérentes sur des sujets humanitaires d'intérêt commun.

Bien que la pandémie de Covid-19 se soit accompagnée de toute une série de difficultés et de conséquences diverses, la Commission permanente a pensé que cette crise pouvait faire office de test pour vérifier la pertinence du Mouvement et son agilité en cette période difficile. En conséquence, la Commission permanente a choisi le thème « **Un Mouvement à la hauteur de la tâche** » pour le Conseil des Délégués, voyant cela comme une opportunité d'examiner le travail du Mouvement selon deux angles d'approche : « Ce que nous faisons » et « Comment nous travaillons ». De plus, il a été souligné que le Conseil des Délégués, qui se tient tous les deux ans, constitue l'espace idéal pour mener des autocontrôles réguliers, afin de garantir que le Mouvement suive le bon cap dans l'accomplissement de sa mission et de ses objectifs.

Report du Conseil des Délégués

Étant donné la situation sanitaire incertaine et les restrictions appliquées aux déplacements internationaux en raison de la pandémie de Covid-19, la Commission permanente a eu des échanges réguliers avec la Fédération internationale concernant la date du Conseil des Délégués et de l'Assemblée générale de la Fédération. En avril 2021, une communication a été envoyée, en coordination étroite avec la Fédération, pour annoncer le report du Conseil des Délégués initialement prévu en décembre 2021. En novembre 2021, la Commission permanente et la Fédération internationale ont annoncé simultanément que le Conseil des Délégués et l'Assemblée générale de la Fédération se tiendraient à Genève en juin 2022. La Commission permanente espérait que chacun comprendrait la décision de relocaliser le Conseil des Délégués et l'Assemblée générale de la Fédération qui devaient initialement avoir lieu en République dominicaine. Elle a transmis sa profonde gratitude aux dirigeants, volontaires et membres du personnel de la Croix-Rouge dominicaine pour la persévérance et la détermination enthousiaste dont ils ont fait preuve en renouvelant leur offre d'accueillir les réunions statutaires du Mouvement après leur report à 2022.

Concevoir la structure du Conseil des Délégués dans le contexte de la pandémie de Covid-19

Au cours du processus de fixation de la date du Conseil des Délégués, la Commission permanente et les co-organisateurs, avec le soutien du Comité conjoint d'organisation, ont constamment exploré des moyens de permettre au Conseil des Délégués de travailler malgré les contraintes actuelles pour remplir ses fonctions statutaires, mais pas seulement. Compte tenu des préoccupations liées à la situation sanitaire et de la volonté de réduire l'empreinte environnementale des réunions, la Commission permanente a limité le nombre de délégués envoyés à Genève par chaque délégation. Cependant, les divers forums en ligne tenus au sein du Mouvement au cours des mois précédents se sont avérés être un moyen efficace d'impliquer une plus large audience parmi les Sociétés nationales à travers le monde. Par conséquent, pour que la dynamique donnée par le processus de consultation permanent perdure, la Commission permanente a approuvé l'approche innovante consistant à accompagner le Mouvement « En route pour le Conseil des Délégués », avec une série de neuf ateliers en ligne organisés entre janvier et mai 2022. Ces ateliers doivent compléter l'agenda du Conseil des Délégués avec des présentations et discussions exploratoires concernant des questions sur lesquelles il faudra statuer en 2022. Les résultats des ateliers devraient être néanmoins présentés lors de la réunion plénière du Conseil des Délégués et intégrés dans son compte rendu analytique. La Commission permanente espère que ces ateliers vont aussi offrir aux volontaires et au personnel des Sociétés nationales de nouvelles possibilités de participation.

Marche à suivre pour la XXXIV^e Conférence internationale

Parallèlement à la vision, aux objectifs et à la stratégie déjà approuvés par la Commission permanente (voir plus haut), les discussions menées dans le contexte du Conseil des Délégués et les décisions prises fourniront une précieuse contribution pour guider la préparation de la XXXIV^e Conférence internationale. La Commission permanente tient néanmoins à garantir qu'un processus solide d'interaction et de consultation commence dès que possible après le Conseil des Délégués de 2022, avec les composantes du Mouvement et les États, concernant le contenu et les priorités de la prochaine Conférence internationale. Au moment de la rédaction du présent rapport, la Commission permanente est engagée dans le travail de réflexion et de mise au point dudit contenu.

Mise en œuvre des résolutions et rapports

À plusieurs occasions, la Commission permanente a réitéré son **appel aux membres de la Conférence internationale et du Conseil des Délégués à transformer les paroles en actes et à mettre pleinement en œuvre l'ensemble des résolutions adoptées et des engagements pris en 2019**. Cette responsabilité fait partie intégrante du nouveau cycle de préparation des prochaines réunions statutaires. Elle démontre que les engagements pris sont pertinents et importants et qu'ils contribueront à faire la différence dans les crises humanitaires futures.

La Commission permanente a salué l'instauration en 2021, par le CICR et la Fédération internationale, d'un nouveau système de rapport en ligne sur les résolutions et les engagements de la XXXIII^e Conférence internationale. Cette plateforme centralisée, conviviale et flexible est rendue accessible grâce à une page dédiée sur le site Web www.rcrcconference.org. **Les membres de la Conférence sont encouragés à l'utiliser pour établir les rapports de mise en œuvre et aider à améliorer l'efficacité du suivi.**

3) DISTINCTIONS DU MOUVEMENT

La Commission permanente est chargée de décerner les deux distinctions majeures du Mouvement, à savoir la Médaille Henry Dunant (la plus haute distinction du Mouvement, créée en 1965 et décernée tous les deux ans à des individus du Mouvement pour honorer leurs services exceptionnels et leur grand dévouement) et le Prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité (institué en 1987 et décerné tous les quatre ans, soit à des Sociétés nationales soit à des individus au sein du Mouvement, en reconnaissance de leur contribution active à un monde plus pacifique).

En décembre 2020, la Commission permanente a adopté de [nouvelles lignes directrices relatives à l'attribution de la Médaille Henry Dunant et du Prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité](#) en vue de compléter les règlements de ces deux distinctions, notamment les dispositions sur l'admissibilité et les qualités souhaitées chez les candidats, le processus de candidature lui-même et l'examen des candidatures et la prise de décision lors du choix des récipiendaires. Ces nouvelles lignes directrices reflètent en particulier l'engagement de la Commission permanente en faveur de la promotion de la diversité et de l'inclusion, et du respect des normes les plus exigeantes en matière d'intégrité et d'éthique. Elles encouragent une répartition équitable entre hommes et femmes parmi les candidats, une meilleure intégration de candidats de toutes les régions géographiques et de tous les âges, ainsi que la reconnaissance de la contribution des candidats à la mission du Mouvement, et ce à des postes très divers à la direction, aux opérations, dans le secteur juridique, etc. L'adoption de ces nouvelles lignes directrices a été considérablement facilitée par la tenue d'un atelier deux mois plus tôt, en plus des discussions régulières menées pendant les réunions de la Commission permanente.

Suite à l'adoption de ces lignes directrices, **la Commission permanente est convenue de réformer les deux distinctions du Mouvement et d'envisager des modifications de leur règlement** (de 1965 et 1987 respectivement). Elle a mis en place un groupe consultatif, présidé par le membre de la Commission permanente venu des Îles Cook, et composé de représentants du CICR, de la Fédération internationale et de cinq Sociétés nationales (Burundi, France, Émirats arabes unis, Uruguay et Vanuatu) représentant toutes les régions géographiques. Le groupe consultatif a fourni des recommandations sur la portée de la réforme et le contenu de **l'ébauche de résolution et des règlements révisés** qui devront être soumis au Conseil des Délégués en 2022.

Remise de la Médaille Henry Dunant 2021

Les nouvelles lignes directrices adoptées en 2020 étaient applicables lorsque la Commission permanente a lancé son appel à candidatures pour la Médaille Henry Dunant 2021. Ces lignes directrices ont été très utiles à la Commission permanente dans le cadre de la procédure de sélection. En octobre 2021, la Commission permanente a décidé de remettre la Médaille à [sept personnes](#) – dont deux à titre posthume – pour leurs services exceptionnels :

- Mohammed Al Maadheed, Croissant-Rouge du Qatar
- Philippe Gaillard, CICR
- Tadateru Konoe, Croix-Rouge du Japon
- Ligia Leroux de Ramirez, Croix-Rouge dominicaine (1937-2020, à titre posthume)
- Christine Lightbourne, Croix-Rouge des Bahamas
- Manuel Salazar Alvarez, Croix-Rouge costaricienne
- Ivan Usichenko, Croix-Rouge d'Ukraine (1938-2021, à titre posthume)

La Commission permanente félicite les lauréats, leurs familles et les organisations au sein desquelles ces personnes ont travaillé avec un dévouement sincère pour contribuer à l'accomplissement de la mission humanitaire du Mouvement. Elle remercie toutes les Sociétés nationales et leurs co-organisateurs d'avoir nommé de nombreux candidats hautement qualifiés, issus d'horizons divers. Une cérémonie en l'honneur des lauréats de la Médaille Henry Dunant 2021 aura lieu lors du prochain Conseil des Délégués en juin 2022.

4) ENCOURAGER L'HARMONIE AU SEIN DU MOUVEMENT ET EXAMINER LES DOMAINES D'INTÉRÊT COMMUN

Ces deux dernières années, la Commission permanente s'est efforcée de promouvoir une collaboration et une coordination harmonieuses entre les membres du Mouvement en s'appuyant sur toutes les pistes disponibles dans le contexte de la pandémie de Covid-19. À chacune de ses sessions de travail, la Commission permanente a reçu des rapports sur les processus importants du Mouvement et le suivi de certaines résolutions.

Révision de l'Accord de Séville et de ses Mesures supplémentaires en vue de renforcer l'impact collectif du Mouvement

Suite aux discussions et aux annonces préliminaires du Conseil des Délégués de 2019, le CICR et la Fédération internationale ont annoncé au Mouvement en février 2020 l'instauration d'un processus unique et inclusif visant à améliorer l'impact collectif du Mouvement, un processus qui inclurait une révision de l'Accord de Séville et de ses Mesures supplémentaires². La Commission permanente a salué le lancement d'un tel processus de travail inclusif et a rappelé sa responsabilité particulière quant à la mise en œuvre et la révision de l'Accord de Séville³. À chacune de ses réunions, la Commission permanente a reçu des informations de

² Accord sur l'organisation des activités internationales des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Accord de Séville, résolution 6 du Conseil des Délégués de 1997) et les Mesures supplémentaires visant à améliorer la mise en œuvre de l'Accord de Séville (résolution 8 du Conseil des Délégués de 2005).

³ Article 10 de l'Accord de Séville.

la part de ses membres du CICR et de la Fédération internationale concernant les progrès réalisés, et elle a pu mener des discussions et échanger des conseils et suggestions. En particulier, la Commission permanente a régulièrement souligné l'importance de mieux associer une coordination efficace du Mouvement et un impact collectif à un investissement dans les Sociétés nationales, qui renforce et pérennise leur action locale.

De décembre 2020 à juillet 2021, la présidente de la Commission permanente a participé en qualité d'observatrice aux travaux d'un groupe consultatif du Mouvement composé de représentants d'une douzaine de Sociétés nationales contribuant à la phase initiale du processus de consultation. Il convient de rappeler que les questions en jeu dans la discussion concernaient l'ensemble des 194 composantes du Mouvement (y compris les 192 Sociétés nationales dans toute la diversité de leur engagement local et international, ainsi que de leurs besoins et capacités) et la manière de structurer leur impact collectif et leurs efforts de coopération mutuelle. Au cours du premier trimestre de 2022, la présidente a pu participer à une nouvelle série de consultations menées par le CICR et la Fédération internationale, ouvertes à toutes les Sociétés nationales, sur des questions plus spécifiques telles que les instances dirigeantes diversifiées et inclusives et la coordination de la réponse internationale du Mouvement, des communications et prises de position témoignant d'un soutien mutuel, des investissements cohérents et le soutien coordonné apporté aux Sociétés nationales, ainsi que l'amélioration de la capacité de mobilisation de ressources du Mouvement. Les conclusions de ces consultations devraient éclairer un groupe de rédaction, qui a été chargé d'élaborer des propositions pour le Conseil des Délégués de 2022 en vue de réviser et de renforcer l'Accord de Séville et ses Mesures supplémentaires en clarifiant, modifiant ou complétant leurs dispositions. Au moment de l'élaboration du présent rapport, la phase de rédaction était encore en cours.

Mise en œuvre de la Déclaration du Mouvement sur l'intégrité

« L'intégrité et le comportement éthique de chaque composante du Mouvement, au niveau individuel comme au niveau institutionnel, sont d'une importance cruciale pour le Mouvement dans son ensemble. » Cette phrase constitue l'introduction de la « Déclaration du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur l'intégrité », adoptée par le Conseil des Délégués le 8 décembre 2019 et qui reflète la volonté de garantir l'intégrité et un comportement éthique. La Commission permanente a salué l'adoption de cette déclaration, dont elle avait initié l'élaboration lors de sa session précédente. À chacune de ses réunions, la Commission permanente a reçu des informations sur les efforts entrepris pour mettre en œuvre et suivre l'approche améliorée en matière d'intégrité à tous les échelons du Mouvement conformément à la déclaration.

À partir de juillet 2021, le vice-président de la Commission permanente a participé en tant qu'observateur à un groupe de travail facilitant le suivi de la déclaration. Ce groupe a été mis en place par la Fédération internationale et le CICR et est composé de représentants d'une douzaine de Sociétés nationales. Il présentera au Conseil des Délégués en juin 2022 un rapport d'activité portant notamment sur la mise en œuvre de son plan d'action, les ateliers qu'il a organisés avec les Sociétés nationales et d'autres initiatives qu'il a prises pour promouvoir et mettre en œuvre la déclaration et favoriser le dialogue à ce sujet.

Protocole d'accord entre le Magen David Adom d'Israël et la Société du Croissant-Rouge palestinien

Lors de ses réunions, la Commission permanente a reçu régulièrement des informations sur la mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels, datés du 28 novembre 2005, entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël. La Commission permanente a particulièrement regretté les entraves observées au cours des deux dernières années pour obtenir des résultats concrets concernant la résolution 10 du Conseil des Délégués de 2019 et sur la mise en œuvre du protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels. Elle a encouragé toutes les parties

concernées à entreprendre tous les efforts requis pour obtenir des progrès rapides et significatifs. Pour en savoir plus, voir le rapport du moniteur indépendant du Conseil des Délégués de 2022.

Gouvernance efficace du Mouvement

En s'appuyant sur les réflexions menées pendant sa session précédente sur les obstacles à une gouvernance efficace et résiliente, et à l'intégrité et la conformité, la Commission permanente a souhaité explorer d'autres moyens pour le Mouvement de garantir une gouvernance efficace, le suivi, la redevabilité et le respect des dispositions. Avec l'aide d'un volontaire, la Commission permanente a commencé à cartographier les politiques du Mouvement et à élaborer un glossaire contenant de brèves descriptions. Lors d'un atelier suivi par des membres de la Commission permanente et par la présidence de la Commission conjointe CICR/Fédération internationale pour les statuts (Commission conjointe), la présidence du Comité de contrôle du respect des dispositions et de médiation (CMC) de la Fédération, et des experts du CICR et de la Fédération, la discussion a mis en lumière de nombreuses difficultés concernant la préparation, le suivi, la connaissance et le cycle de vie des résolutions et des politiques du Mouvement, et concernant l'accès à ces résolutions et politiques, la redevabilité et la conformité en la matière. Diverses suggestions ont été faites, susceptibles de contribuer significativement aux efforts pour améliorer : le cadre de gouvernance du Mouvement ; la compréhension, la cohérence et l'impact des politiques du Mouvement ; l'intégrité des composantes du Mouvement. La Commission permanente a tenu à poursuivre son action sur ces questions qui revêtent un intérêt particulier pour le Mouvement.

5) QUESTIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES

La Commission permanente tient à exprimer sa profonde reconnaissance au CICR, à la Fédération internationale et aux Sociétés nationales donatrices pour leur soutien financier sans lequel elle n'aurait pas pu remplir son mandat et ses fonctions. Encore une fois, elle remercie le CICR d'avoir hébergé son secrétariat.

Les budgets pour les années 2020 et 2021 ont été réduits, respectivement à 462 000 et 482 000 francs suisses, compte tenu de la diminution des dépenses dans le contexte de la pandémie. Pendant ces deux années, les budgets de la Commission permanente ont été couverts avec succès par les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR, chacun à parts égales, conformément à la résolution du Conseil des Délégués de 2007 relative au financement de la Commission permanente.

La Commission permanente a réaffirmé sa décision de mener des examens financiers annuels : les examens des trois premières années de la session seront réalisés en interne, tandis que le dernier sera effectué par un service d'audit externe afin de garantir la conformité des états financiers à la norme internationale d'examen limité (ISRE 2400).

La Commission permanente réitère sa profonde gratitude à l'égard des Sociétés nationales des pays suivants, qui ont apporté leur généreuse contribution au budget de la Commission permanente pour 2020 et/ou 2021 :

Albanie	Cambodge	Danemark
Andorre	Canada	Estonie
Australie	Chili	Éthiopie
Autriche	Chine	Finlande
Bahamas	Îles Cook	France
Bahreïn	Costa Rica	Allemagne
Belgique	Croatie	Grèce
Bolivie	Chypre	Honduras
Bulgarie	République tchèque	Irak

Irlande
Israël
Italie
Japon
Jordanie
Corée, République de
Koweït
Liechtenstein
Mexique
Monaco

Monténégro
Maroc
Pays-Bas
Nouvelle-Zélande
Niger
Norvège
Palestine
Pologne
Portugal
Qatar

Roumanie
Soudan du Sud
Espagne
Suède
Thaïlande
Tonga
Turquie
Émirats arabes unis
Royaume-Uni